



PORTALBAN TOURISME

Assemblée générale ordinaire

28 mai 2025

à la salle communale de Delley.

Contenu :

- Convocation à l'Assemblée générale
- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- Comptes 2024
- Budget 2025



Portalban, 5 mai 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e) à prendre part à :

L'assemblée générale ordinaire de Portalban Tourisme qui se tiendra le :

Mercredi 28 mai 2025 à 19h00 la Salle communale de Delley.

Ordre du jour statutaire

1. Salutations
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du Président
4. Approbation des comptes 2024
5. Rapport des vérificateurs
6. Présentation du budget 2025
7. Divers

L'assemblée sera suivie d'une collation au restaurant Au bateau de Portalban.

Dans l'espoir de vous saluer nombreux à cette occasion, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Portalban Tourisme

Frédéric Gross
Président

Christophe Ducommun
Secrétaire



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2024 à 19h00 à la salle communale de Delley-Portalban

Membres présents : 14

Ordre du jour statutaire

1. Salutations
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du Président
4. Approbation des comptes 2023
5. Rapport des vérificateurs
6. Présentation du budget 2024
7. Approbation des statuts révisés
8. Démissions
9. Election des vérificateurs de comptes
10. Divers

1. Salutations

M. Frédéric Gross, président, ouvre la 55^{ème} assemblée générale de Portalban Tourisme (ci-après PT), à 19h00, et souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il salue les membres d'honneur de notre société, à savoir M. Roger Borgognon, M. Daniel Waser et M. Claude Ducret.

Parmi les personnes excusées, le président cite M. Fabien Mauron, directeur d'Estavayer Tourisme et Région, nouvellement Association touristique de la Broye, de M. Samuel Ménétrely, président de la nouvelle association touristique de la Broye, de Mme Catherine Nobs, présidente de Cheyres-Châbles Tourisme, de Monsieur Nicolas Savoy, syndic de Gletterens, de Monsieur Serge Bongard, de Monsieur Patrice Collomb, de Madame et Monsieur Manuella et Claude Chambettaz et de Monsieur Benjamin Buillard représentant le journal « La Broye ».

M. Gross demande une minute de silence en la mémoire de Monsieur Albert Ballaman, membre d'honneur et ancien caissier, qui nous a quitté le 6 janvier de cette année.

Le Président rappelle le mode de convocation à l'assemblée, soit une lettre aux membres de nos deux villages et la publication dans la Feuille officielle du vendredi 24 mai 2024. Le Président informe l'assemblée que la convocation n'est pas conforme aux statuts car le délai



de 20 jours n'a pas été respecté et qu'une nouvelle convocation a dû être envoyée suite à une erreur de la date de l'AG.

Le Président demande aux membres présents si l'assemblée peut valablement continuer. A cette question, il n'y a pas d'objection à ce que l'assemblée puisse se tenir.

Pas d'autre remarque, l'assemblée peut délibérer valablement.

M. Jean-Luc Chanex est nommé scrutateur.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal, joint à la convocation, n'est pas lu. Aucune autre remarque ou commentaire n'est formulé, le PV est approuvé à l'unanimité. M. Gross remercie M. Christophe Ducommun, secrétaire de PT, pour son travail et son engagement au sein du comité.

3. Rapport du président

Pour commencer son rapport, le Président revient sur l'année 2023.

Comme pour les années précédentes, les manifestations organisées durant l'été par les sociétés locales se sont déroulées avec succès. Le marché artisanal, profitant d'une belle journée, a été très apprécié tant par les visiteurs et les villageois que par les exposants.

Malgré le mauvais temps et le fort vent lors de la fête du 1er août, le spectacle de jets d'eau sur le lac a tout de même attiré de nombreux visiteurs.

L'augmentation notable des camping-cars est également un signe positif, indiquant un intérêt croissant pour notre région.

C'est toujours gratifiant de voir des événements locaux attirer autant de monde.

M. Gross reprend quelques statistiques issues du rapport annuel de l'OFT et de son observatoire du Tourisme. Il en ressort au niveau régional par rapport au dernier exercice, qu'il y a une augmentation au niveau de l'hôtellerie, du camping et des nuitées de passage. Par contre, une baisse est constatée dans les chambres d'hôtes ainsi que dans les hébergements collectifs. Au niveau d'Estavayer-Payerne et région, les nuitées comptabilisées se montent à plus de 660'000.

Pour notre région et Portalban Tourisme, les taxes de séjour qui nous sont restituées par l'OT d'Estavayer représentent CHF 51'500 pour un encaissement total de CHF 607'000. Les entrées au Village lacustre sont toujours très prisées avec un total stable de plus de 13'500 visiteurs.



Concernant le marché d'été, il est très difficile de faire une estimation du nombre de visiteurs étant donné qu'il n'y a pas d'entrée. Mais une chose est sûre, il y a du monde tout au long de la journée. Le Président rappelle qu'il faut pérenniser ce marché.

M. Gross informe que le four à pain fonctionne à merveille mais que les Amis du Four à Pain recherchent du monde pour pouvoir le faire fonctionner. C'est pour cette raison que malheureusement, il n'y avait pas de gâteaux à notre marché d'été.

L'année 2023 a été marquée pour l'introduction de la nouvelle loi sur le tourisme et qui a eu pour conséquence la création de l'Association touristique d'Estavayer-le-Lac REGION. Les statuts et le logo de cette nouvelle association ont été adoptés. Aujourd'hui cette Association va faire une étude d'un plan touristique régional et réfléchir à la création d'un fonds financier pour le soutien au développement d'infrastructures régionales.

De plus, suite à la dissolution du fonds tourisme de la COREB et remboursé aux différentes communes, ces dernières doivent encore décider de l'affectation de ces fonds. L'idée serait d'affecter ces montants au fonds d'investissement d'infrastructures régionales.

Le Président rappelle que l'objectif commun à nos 3 villages est de trouver un accord financier afin de pérenniser l'exploitation du Village lacustre et de maintenir à futur les ristournes sur les taxes de séjour accordées sur la convention actuelle.

M. Gross avait parlé lors de la dernière AG de la vision organisationnelle de Portalban Tourisme. Dans un premier temps, les statuts ont été révisés et proposés ce soir au point 7 de l'ordre de jour. Dans un second temps, Portalban Tourisme va mettre en place une stratégie pour la gestion financière du patrimoine de la société. Il faut maintenir les ressources, à savoir les cotisations des membres et l'encaissement des ristournes des taxes de séjour, établir un règlement interne pour le soutien aux manifestations, déterminer un capital au fonctionnement de la société sur le long terme (10 ans), gérer le fonds de réserve des hôtes ou équipement pour les infrastructures et la gestion du fonds de rénovation du four à pain.

Aujourd'hui, la Commune de Delley-Portalban a un projet de revitalisation de la plage de Portalban qui vous sera présenté à la fin de cette séance. La commune de Gletterens est en discussion avec le TCS pour développer l'hébergement de passage par la création de Tiny Houses.

Terminant son rapport présidentiel, M. Gross remercie les membres du comité pour leur travail, les Amis du Four à Pain, les communes et leurs employé/es, ainsi que Estavayer-Payerne et Région pour l'excellente collaboration et la promotion touristique.



4. Comptes 2023

Les comptes 2023 étaient annexés à la convocation. Au niveau des recettes, la perception des taxes de séjour a été sous-estimée de CHF 18'000. Les produits se montent à CHF 81'768.97 pour un budget de CHF 58'700. Cette différence provient essentiellement de la perception des taxes de séjour qui a été sous-estimée de CHF 18'000 et de l'augmentation des recettes du four à pain.

Au niveau des charges, les charges de fonctionnement sont légèrement supérieures au budget (+CHF 2'000) et les charges variables sont quant à elles supérieures au budget de CHF 4'000.-.

Malgré ces dépassements de budget, l'exercice se clôture sur un bénéfice de CHF 1'526.-.

M. C. Ducret est surpris de l'augmentation de 50% de l'animation estivale. M. Gross explique que cette augmentation fait suite au nouveau règlement qui a été établi en tenant compte de toutes les manifestations pour qu'il n'y ait pas de disparités.

M. A. Dubey demande quelle est la stratégie de Portalban Tourisme. M. Gross répond qu'à moyen terme, c'est la Commune qui devra gérer le tourisme.

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, le président invite les vérificateurs à présenter leur rapport.

5. Rapport des vérificateurs

M. Bernard Dubey indique que la Commission de vérification, composée de M. Jean-Luc Chanex et lui-même, s'est réunie le 28 mai 2024 avec le président et le caissier. Tous les documents requis ont été fournis. Après un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables, l'exactitude et la bonne tenue des comptes ont été constatées. La Commission propose donc à l'assemblée d'accepter les comptes 2023 et d'en donner décharge au caissier et à l'organe de contrôle.

A main levée, les comptes 2023 sont acceptés à la majorité. Le caissier, M. Ch. Ducommun, est remercié pour son travail.

6. Présentation du budget 2024

Le budget 2024 prévoit des recettes de CHF 70'500. Ces recettes se composent de :

- Ristournes sur les taxes de séjour suite à notre convention.
- Cotisations de nos membres
- Activités du four à pain



Au niveau des charges de fonctionnement, le budget est de CHF 18'350 en baisse par rapport du budget 2023 de CHF 2'350 suite à la diminution du nombre de personnes dans le comité.

Quant aux charges variables, le budget est en augmentation passant de CHF 54'000 à CHF 61'4000. Cette augmentation fait suite à l'adaptation du soutien aux manifestations locales. De plus, il y a encore cette année la dernière tranche pour la rénovation de la toiture du Village lacustre. Sans cette dernière, le résultat 2024 serait équilibré.

Pas de question ou de remarque, l'attribution du budget revient au comité, selon l'art. 26 des statuts et il ne sera pas nécessaire de l'approuver par l'Assemblée.

7. Approbation des statuts révisés

Les nouveaux statuts étant annexés à la convocation à l'Assemblée générale, ils ne seront pas lus. M. Gross explique les principales modifications.

M. A. Dubey demande pourquoi l'approbation du budget est décidée par le comité et non par l'Assemblée générale. M. Gross explique que cela impliquerait deux Assemblées générales par année et non une comme actuellement. Cela impliquerait des coûts supplémentaires dans une période où les recettes de Portalban Tourisme diminuent.

A main levée, les statuts sont acceptés à l'unanimité.

8. Démissions

Aujourd'hui, nous vous faisons part de la démission d'un membre de comité en la personne de Monsieur Lionel Patthey. Au nom du comité, M. Frédéric Gross relève que chacun a eu beaucoup de plaisir à travailler avec Lionel et lui souhaite de garder un bon souvenir de son passage à Portalban Tourisme.

De plus, avec la nouvelle loi sur le tourisme, les Communes n'ont plus besoin d'avoir un représentant dans le comité.

Dès lors, le comité va se réorganiser avec les membres restants.

9. Election des vérificateurs de comptes

Conformément à l'art. 28 des anciens statuts de Portalban Tourisme, le mandat des deux vérificateurs est de trois ans. M. Frédéric Gross propose de renouveler pour 5 ans (art. 29 al. 2 des nouveaux statuts) les mandats de Messieurs Bernard Dubey et Jean-Luc Chanex.



Aucune autre candidature n'étant avancée, l'Assemblée accepte cette proposition par acclamation. M. Frédéric Gross se réjouit de cette collaboration future et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

10. Divers

Par l'intermédiaire de M. Gross, le cercle des Amis du Four à Pain lance un appel car le nombre de personnes diminue. Ça devient de plus en plus pénible pour l'équipe actuelle. Pour rappel, il faut un minimum de 7 personnes pour travailler la nuit. Il cherche du monde même si c'est pour aider une à deux fois par année.

Monsieur Frédéric Gross présente le programme des manifestations 2024 qui sera envoyé tout prochainement avec la cotisation annuelle.

N'ayant plus de questions, M. Frédéric Gross passe la parole à Alexandre Elie, conseiller communal de Delley-Portalban, qui va présenter à l'Assemblée le projet de revitalisation de la plage de Portalban.

Personne ne désirant prendre la parole, M. Frédéric Gross remercie à nouveau les membres du comité pour le travail effectué et le temps investi durant l'année. Il remercie les personnes présentes et leur souhaite un excellent et bel été.

La partie statutaire se termine à 20h35.

Frédéric Gross
Président

Christophe Ducommun
Secrétaire

Portalban, juillet 2024

PORTALBAN TOURISME

BILANS AU 31 DECEMBRE 2023 ET 2024

D é s i g n a t i o n	2023	2024
	Fr.	Fr.
<u>ACTIF</u>		
Caisse	535.30	36.00
Caisse Four à pain	374.00	1 169.95
CCP 10-11893-1	7 117.81	9 680.29
Raiffeisen 26131.48	58 729.55	59 053.37
BCF 30 01 149.240-09	74 386.15	78 421.00
BCF 14.50.054589-09	59 835.80	60 151.95
BCF 14.10.055413-04	329 193.40	313 071.75
Raiffeisen 30651	200.00	200.00
Débiteurs	0.00	0.00
Impôt anticipé à récupérer	311.53	787.80
Autres actifs transitoires	2 826.19	3 922.49
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>533 509.73</u>	<u>526 494.60</u>
<u>PASSIF</u>		
Passifs transitoires	27 847.30	12 426.70
Fonds prest. en fav. des hôtes (TS)	370 000.00	370 000.00
Fonds Four à pain	32 000.00	35 000.00
Capital	103 662.43	109 067.90
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>533 509.73</u>	<u>526 494.60</u>
<u>REPARTITION DU BENEFICE/PERTE</u>		
Excédent charges/produits de l'exercice	1 525.99	5 405.47
./. Attribution/diminution Fonds réserves des hôtes	0.00	0.00
	<u>1 525.99</u>	<u>5 405.47</u>
Excédent charges/produits selon cpte d'expl.	1 525.99	5 405.47
Capital au 01.01.	102 136.44	103 662.43
./. Prélèvement sur capital	0.00	0.00
Capital au 31.12.	<u>103 662.43</u>	<u>109 067.90</u>

Certifié conforme :

Delley, le 22 avril 2025/ C.D.

PORTALBAN TOURISME

PORTALBAN TOURISME

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR LA PERIODE
DU 01.01.2024 AU 31.12.2024**

D é s i g n a t i o n	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Budget 2025
<u>PRODUITS</u>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Perception taxes cantonales	51'512.28	45'000.00	51'307.95	50'000.00
Cotisations des membres actifs	17'850.00	17'000.00	16'650.00	16'000.00
Recette Four à pain Portalban	11'563.00	8'000.00	6'689.00	6'500.00
Intérêts bancaires	843.69	500.00	1'360.84	2'000.00
Prélèvement sur le capital	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	81'768.97	70'500.00	76'007.79	74'500.00
<u>CHARGES FIXES DE FONCTIONNEMENT</u>				
Relations publiques/site internet	-1'882.05	-1'900.00	-2'739.10	-2'500.00
Traitement du personnel administratif	-11'232.00	-7'700.00	-7'200.00	-7'200.00
Cotisations AVS, AI, APG, AC, MAL., ACC.,...	-1'598.05	-1'400.00	-1'534.95	-1'400.00
Frais de ports, taxes CCP, tél.	-3'999.68	-3'800.00	-3'975.02	-4'000.00
Fournitures de bureau	-1'411.50	-1'400.00	-1'514.05	-1'400.00
Entretien machine de bureau + achat	-1'648.35	-1'700.00	-1'930.45	-1'700.00
Assurances RC et Acc. Collective	-380.35	-400.00	-411.65	-450.00
Intérêts et frais bancaires	-36.00	-50.00	-27.60	-50.00
<u>CHARGES VARIABLES</u>				
Frais de réceptions, délégations, représentations	-4'304.85	-5'000.00	-5'201.25	-5'000.00
Marché d'été Portalban	160.25	-2'000.00	15.10	-2'000.00
Animations estivales	-14'184.40	-21'400.00	-15'938.35	-25'000.00
Frais d'exploitation Four à pain Portalban	-9'726.00	-8'000.00	-5'145.00	-7'000.00
Participation à l'exploitation du site lacustre Gletterens	-15'000.00	-15'000.00	-15'000.00	-20'000.00
Participation réfection toiture du Village lacustre	-15'000.00	-10'000.00	-10'000.00	0.00
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	-80'242.98	-79'750.00	-70'602.32	-77'700.00
<u>EXCEDENTS DE PRODUITS</u>	1'525.99	-9'250.00	5'405.47	-3'200.00

Delley, le 22 avril 2025 / C.D.